

Plan fédéral d'urgence

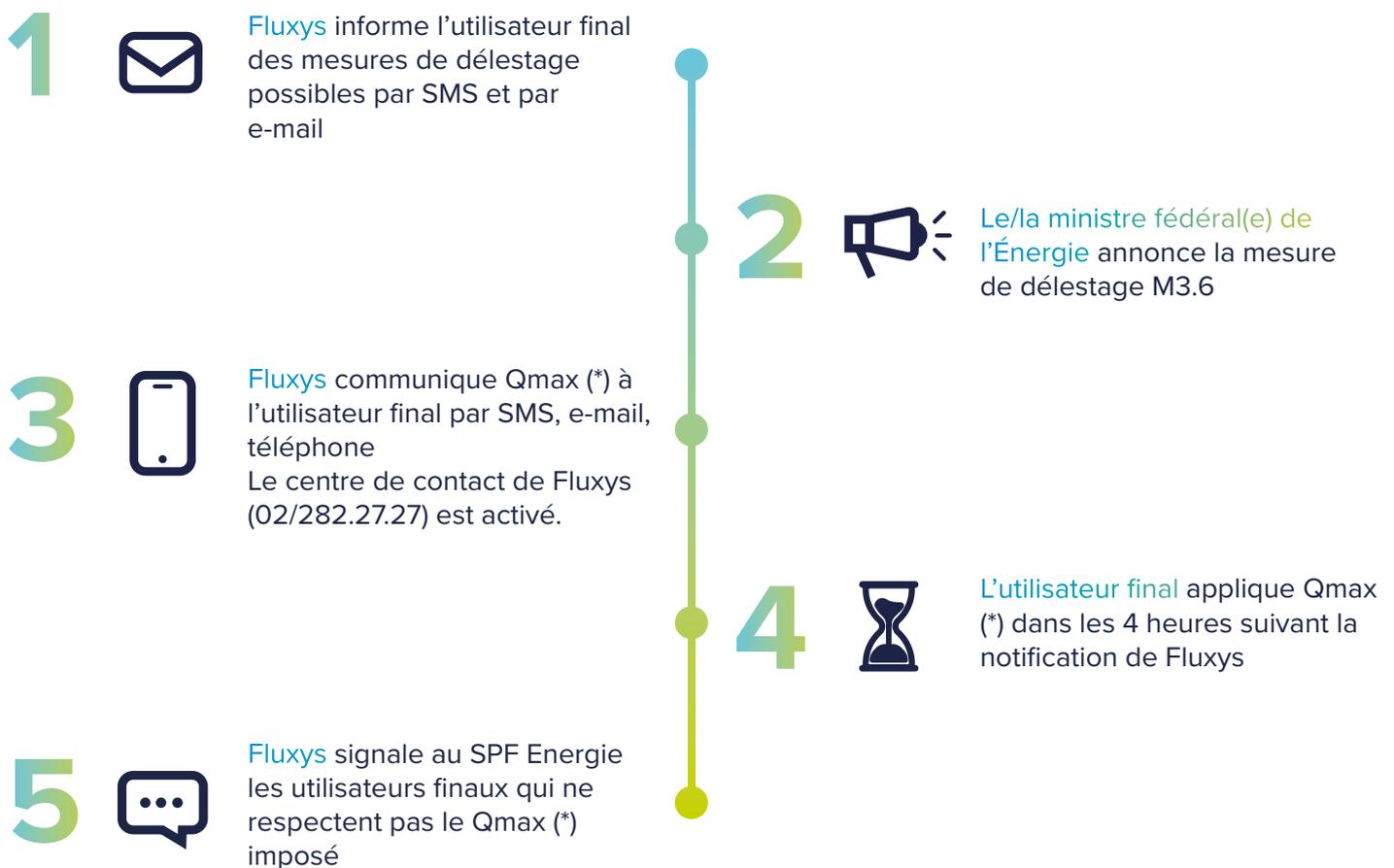


Sécurité d'approvisionnement - Mesure M3.6

La mesure de délestage M3.6 est la réduction ou l'interruption de la capacité fixe pour les utilisateurs finaux raccordés au réseau de transport et de distribution de gaz naturel. Ceci afin [d'assurer la sécurité d'approvisionnement du pays](#).

La mesure ne s'applique pas aux utilisateurs finaux protégés et aux centrales électriques au gaz d'importance stratégique.

Plan d'actions dans le cadre de la mesure de délestage M3.6



Contexte

La mesure de délestage M3.6 s'inscrit dans le [Plan d'urgence gaz](#) publié par le/la ministre fédéral(e) de l'Énergie au Moniteur belge. Les actions préparatoires suivantes y sont associées :

1. Fluxys demande Qmin (**) à l'utilisateur final
2. L'utilisateur final est tenu d'informer Fluxys sans délai de toute modification ultérieure de Qmin (**)
3. Le SPF Energie ([Contact Center](#)) peut demander une justification Qmin (**) à l'utilisateur final

(*) Qmax : le débit maximal autorisé de gaz par heure (kWh/h) que l'utilisateur final peut retirer

(**) Qmin : le débit minimum de gaz nécessaire à l'utilisateur final pour assurer la continuité de l'activité et la sécurité des installations industrielles